

*Article 31 du Règlement*

gionale, nationale et mondiale dans cette belle et immense province.

Quant aux référendums, je suis heureux que mon collègue soulève la question, car c'est une chose que tous les députés à la Chambre devraient comprendre aujourd'hui. En mai 1990, un référendum a été tenu sur la question de Gwaii Haanas, chez les Haïda. Ce fut un vote difficile et cause de division, car la désignation de ce secteur a opposé, les uns contre les autres, les anciens et les anciennes traditions familiales. Le vote a suscité un débat chargé d'émotion et réveillé un antagonisme spirituel aux racines profondes. Il a été aussi profondément blessant et aussi profondément pénible que celui qui est présentement en cours au Canada.

Malgré tout le bien qui peut en ressortir, les référendums présentent également des dangers qui sont inhérents à tout référendum à cause de la nature du libellé d'une question sur un sujet très difficile. C'est un défi auquel on n'a pas répondu facilement dans le projet de loi, car il pourrait opposer une région contre une autre, une province contre une autre, une partie du pays contre une autre, sans parler du financement illimité. Le processus référendaire suscite de graves questions que la Chambre n'a pas abordées assez sérieusement à cause du climat survolté créé par l'attribution de temps que le gouvernement a décidé d'imposer au débat sur le projet de loi référendaire.

Quant à la question de propriété attachée à la désignation des parcs comme nationaux ou provinciaux, il me revient souvent à l'esprit quand je regarde le visage de mes enfants, comme je vous encourage à le faire, que la propriété et la terre n'appartiennent à personne. Le temps se chargera de les faire passer à une autre génération.

Notre plus grand défi dans notre pays en ce moment, c'est de nous rappeler que le Québec ne changera jamais de place. La géographie, la terre, les arbres, les gens, tout cela restera toujours là. J'ai été fier de faire partie du Nouveau Parti démocratique quand notre parti a voté en faveur du droit à l'autodétermination des Québécois.

J'en suis fier, et si les Québécois choisissaient la voie de l'indépendance, je serai toujours fier de séjourner au Québec, de vivre dans ce pays, sur ce continent et sur cette planète.

Que les terres des parcs reviennent à Ottawa ou à la Colombie-Britannique, notre plus grand défi en ce moment n'est pas là, si nous suivons ce qui se discute en

prévision du Sommet de la Terre qui aura lieu dans quelques semaines.

Des gens comme M. Caldicott nous disent que nous sommes dans une décennie cruciale. Il prédit en effet que, si nous ne changeons pas de comportement au cours des huit prochaines années, les grands systèmes biologiques de la planète vont s'effondrer: l'atmosphère, les océans et leur productivité, tout sera fichu.

Notre plus grand défi, à la Chambre, doit être de trouver des moyens de protéger 12 p. 100 du Canada, d'échapper au piège des combustibles fossiles. En effet, l'utilisation de ces combustibles est un vrai piège pour la planète. Lorsqu'on brûle un gallon d'essence, qui pèse huit livres, on dégage 20 livres de gaz carbonique.

Il faut à un gros arbre un an pour retirer de l'atmosphère le gaz dégagé par le gallon d'essence qu'il faut consommer pour parcourir 30 milles en voiture. Nous poursuivons aveuglément tous nos débats absurdes sur les référendums, les incidents de la mine Westray et toutes sortes de choses.

Tout cela a son importance, assurément, mais la Chambre prête si peu souvent attention aux choses extraordinaires que nous pouvons faire. Une chose modeste et pourtant importante pourrait être connue de tous les Canadiens. Rappelez-vous les centaines de milliers de Québécois qui ont écrit à la Chambre à propos de Moresby-Sud, au sujet de Gwaii Haanas, pour demander à ce que ce territoire soit protégé. Il y a eu trois millions de lettres. Une partie des appuis les plus fermes est venue du Québec. J'exhorte les députés à adopter ce projet de loi.

• (1100)

[Français]

**Mme le vice-président:** Comme il est 11 heures, nous procéderons maintenant aux Déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement. La parole est à l'honorable député de Bruce—Grey.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### SKOPJE

**M. Gus Mitges (Bruce—Grey):** Madame la Présidente, la république de Skopje, qui faisait auparavant partie de la Yougoslavie, ne peut espérer être reconnue à moins de renoncer au nom Macédoine, à l'égard duquel elle n'a aucun droit culturel, historique ou autre.